

API Hastignan - Maternelle  
4, Rue César Franck  
33160 Saint-Médard-en-Jalles  
[contact@api-hastignan.fr](mailto:contact@api-hastignan.fr)  
<http://www.api-hastignan.fr>

St Médard, le 3 mai 2014,

Monsieur Jacques Mangon  
Maire de Saint-Médard-en-Jalles  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
33160 Saint- Médard-en-Jalles

Copie : Madame Corinne Le Moller, Adjointe à l'École, la vie scolaire et périscolaire,  
Madame Françoise Hanusse, Adjointe à l'Accessibilité, à la prévention et à la santé,  
Représentante de la Municipalité pour l'école Maternelle Hastignan,  
Monsieur P. Piqué, Directeur de l'Education.

Objet : Mesure de la qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants de moins de six ans.

Monsieur le Maire,

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 imposent aux établissements accueillant des enfants de moins de six ans de surveiller la qualité de l'air, et ce, avant le 1er janvier 2015. Cette surveillance comprend une évaluation des moyens d'aération et une mesure de polluants.

Ces mesures de polluants sont très contraignantes sur le plan technique ; en particulier, elles nécessitent que des mesures soient effectuées au cours de deux périodes espacées de cinq à sept mois, dont l'une se déroule pendant la période de chauffage de l'établissement.

Or pour être en conformité avec la loi, il faut que les mesures soient effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et en conséquence, si on fait le calcul, qu'une première série de mesure soit faite avant la fin de l'année scolaire en cours.

Ce point a été évoqué lors du Conseil d'Ecole de la Maternelle Hastignan du 24/03/2014 (disponible sur notre site internet) et nous nous interrogeons donc sur le calendrier mis en place pour ces mesures, et aimerions avoir des informations à ce sujet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Les Représentants API Hastignan  
de l'École Maternelle Hastignan